

ENSEIGNANT(E) EN MILIEU PENITENTIAIRE

<p>IMPLANTATION DES POSTES</p>	<p>Circonscription ASH 7 postes : UNITE LOCALE D'ENSEIGNEMENT DU CENTRE PENITENTIAIRE DE CAEN UNITE LOCALE D'ENSEIGNEMENT DU CENTRE PENITENTIAIRE DE CAEN-IFS ENS IS G0171</p>
<p>MISSIONS</p>	<p>L'enseignant(e) est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH représentant l'IA-DASEN et sous l'autorité fonctionnelle du Proviseur de l'UPR de Rennes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre prioritairement aux différents besoins de formation des personnes incarcérées (Circulaire n° 2020-057 du 9-3-2020 - Convention EN-MJ du 15 octobre 2019) ; ➤ Accueillir les personnes incarcérées et enseigner prioritairement aux publics non qualifiés ; ➤ S'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au FLE (français langue étrangère) ; ➤ Travailler en équipe avec les autres enseignant(e)s pour coordonner les interventions ; ➤ Travailler en concertation et coordination avec les personnels de l'établissement pénitentiaire ; ➤ Développer les différentes formes d'accès aux savoirs et contribuer à la valorisation de la personne ; ➤ Assurer l'accompagnement et le suivi des cours par correspondance (CNAM, Universités...).
<p>CARACTERISTIQUES DU POSTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseignement dans le cadre d'une obligation réglementaire de service statutaire annualisé et aménagé ; ➤ Service dû : obligations réglementaires de service réparties sur au moins 7 demi-journées et d'éventuelles heures supplémentaires ; ➤ L'enseignant(e) nommé(e) sera amené(e) à organiser son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique.
<p>COMPETENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Individualiser sa pratique et utiliser des démarches pédagogiques adaptées au profil des publics ; ➤ Connaître les modalités de fonctionnement d'un service d'enseignement en établissement pénitentiaire ; ➤ Respecter les règles déontologiques et de discrétion liées à la spécificité du milieu carcéral ; ➤ Être capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste ; ➤ Être capable de travailler en équipe et d'analyser ses pratiques professionnelles ; Posséder des qualités relationnelles et d'adaptation : écoute, négociation, coopération, implication... ; ➤ Savoir utiliser l'informatique et répondre aux exigences administratives ; ➤ Rendre compte de ses activités auprès du/de la Responsable Local(e) de l'Enseignement. <p>Le/La candidat(e) doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir une expérience auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en difficulté scolaire ; ➤ Être titulaire du CAPPEI* ou d'un titre équivalent
<p>MODALITES DE RECRUTEMENT</p>	<p>Les enseignant(e)s adressent au PSEP un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, sous couvert de l'IEN de leur circonscription (copie sera adressée au Proviseur directeur de l'UPR Rennes).</p> <p>Ils/Elles sont reçu(e)s par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.</p>
<p>SITUATION ADMINISTRATIVE</p>	<p>Nomination à titre provisoire pour une année (l'enseignant(e) reste titulaire de son poste précédent).</p> <p>A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si le proviseur de l'UPR et les corps d'inspection le jugent utile, retrouver leur affectation sur ce poste. Dans le cas contraire, ils sont nommés à titre définitif à la condition d'être détenteur du CAPPEI.</p> <p>Les professeur(e)s nouvellement nommé(e)s, à temps plein ou à mi-temps, bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un module de découverte et d'acculturation au milieu pénitentiaire de cinq jours organisés par l'école nationale d'administration pénitentiaire (Enap), pris en charge par l'administration pénitentiaire ; - un module de professionnalisation à l'emploi en milieu pénitentiaire de 52 heures (en deux fois cinq jours). Ce module de professionnalisation s'intègre à la préparation du CAPPEI.

* Parcours de formation recommandé :

- Grande difficulté scolaire (module d'approfondissement ou MIN)
- Enseigner en milieu pénitentiaire (module de professionnalisation ou MIN)